

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

28 février

En 1608 , de Rome «où il était vraisemblablement arrivé dans le courant de l'année précédente», saint Vincent écrit à M. de Comet, son bienfaiteur, sa deuxième lettre. Il y déclare que «Mgr le vice-légat qui était d'Avignon» ne veut plus se séparer de lui, à cause «de forces belles choses curieuses» que, lui, Vincent, a apprises du «vieillard turc» auquel il fut vendu en Barbarie¹...

En 1633 , à Paris , c'est aux environs de ce jour que mourut *Marguerite Naseau*. Cette fille de Suresnes eut le seul panégyriste digne d'elle, Monsieur Vincent. Elle fut, en effet, la première Fille de la Charité. Après avoir appris à lire en gardant les vaches, elle voulut dispenser les bienfaits de l'instruction à des jeunes filles : c'est le désir qu'elle exprima à saint Vincent qui prêchait la Mission dans la région. Elle s'installa à *Villepreux*. Sa charité la poussait à se priver même du nécessaire pour payer leurs études aux futurs prêtres. Dès qu'elle sut l'existence d'une Confrérie de la Charité à Paris, Marguerite Naseau vint se mettre au service des pauvres malades. Les paroisses Saint-Sauveur, Saint-Benoît et surtout Saint-Nicolas-du-Chardonnet ont bénéficié de sa charité. Marguerite mourut de la peste, qu'elle avait contractée en partageant son lit avec une pauvre fille atteinte de ce mal².

En 1681, par lettres patentes, Louis XIV confirme aux prêtres de la Mission la direction du Séminaire d'Auxerre³.

En 1684 , à la demande d'*Edme Jolly*, Supérieur général, Louis XIV décide que désormais pour éviter toute perte de temps préjudiciable aux travaux de la Congrégation de la Mission, le Grand Conseil royal sera seul habilité à juger des procès et affaires de ladite Congrégation⁴.

En 1806 , à Paris, au Palais des Tuileries, Napoléon signe le décret confirmant le *collège Alberoni*, à Plaisance, dirigé par les Prêtres de la Mission. Dans le rapport qu'il adressait à l'Empereur pour obtenir cette signature, Portalis, ministre des Cultes, écrivait : « Cet établissement... fondé par le fameux cardinal Alberoni... est la pépinière heureuse de laquelle sortent journellement les prêtres, les instituteurs et même les docteurs en droit les plus distingués ». Et le rapporteur poursuivait en moralisant comme il suit : « *C'est d'ailleurs en respectant les fondations utiles et pieuses qu'on les multiplie, et l'on doit un religieux respect à la volonté patriotique d'un homme fameux qui a laissé en mourant un monument de sa fortune extraordinaire et de sa bienfaisance éclairée.* » ... L'histoire ne dit pas si ce petit ton sermonneur fut du goût de Napoléon⁵.

En 1940, signature du décret d'introduction de la *Cause de Mère Seton*. Sa biographie montre l'influence qu'exerça sur elle M. Bruté de Rémur quand elle commença à vivre en Communauté à Emmitsburg, décidée à se consacrer tout à Dieu et aux Pauvres. M. Bruté de Rémur l'initia avec ses Soeurs à la spiritualité vincentienne qu'il connaissait par sa famille, par ses études de médecine où il vit les Soeurs à l'oeuvre. Sulpicien, il était lui-même disciple de M. Olier, ami de saint Vincent. Il avait une tante, soeur de sa mère, Soeur Saulnier-Vauxelle qui était Fille de la Charité et qu'il allait voir à la Paroisse Saint-Roch quand il étudiait la médecine à Paris. Sa propre mère, pendant la Révolution, avait accueilli chez elle une Fille de la Charité qui avait durant quarante ans visité les prisonniers. Quand M. Bruté de Rémur, émigré aux Etats-Unis, rencontra la Mère Seton, il lui conseilla de s'imprégner de l'esprit de saint Vincent et de lire la vie de sainte Louise. Elle-même traduisit une partie des conférences de saint Vincent et en 1819, une biographie de sainte Louise. M. Bruté, lui, donna aux Soeurs des méditations sur les Voeux, adressées à "la Fille de la Charité". Après la mort de Mère Seton, on lui remit les livres qu'il lui avait prêtés : le catéchisme des Filles de la Charité et les maximes de saint Vincent à leur usage. Tout orientait donc les premières Soeurs américaines à entrer dans la petite Compagnie, ce qui a eu lieu officiellement en 1850, bien qu'elles aient vécu les Règles de saint Vincent dès leurs tout premiers débuts. (R)

En 1968, les Conseils Provinciaux des deux Provinces des Filles de la Charité des Etats-Unis sont d'accord pour proposer au Conseil Général que désormais, il y ait *cing Provinces dans ce pays* : Nord-Est, Centre-Est, Sud-Est, Centre-Ouest, Ouest. (R)

1) *Coste* , I, pp. 54-55.

2) *Coste* , I, pp. 260-263.

3) *Actes du Gouvernement* , p. 53.

4) *Ibid.*, pp. 182- 183.

5) *Ibid.* p. 88.

